



22.3206 Interpellation

F-35 : quel impact sur les émissions de bruit à l'aéroport de Sion ?

Déposé par: Clivaz Christophe
Groupe des VERT-E-S
Les VERT-E-S suisses



Date de dépôt: 17.03.2022
Déposé au: Conseil national
Etat des délibérations: Non encore traité au conseil

Texte déposé

La Confédération a décidé d'acquérir des F-35 qui sont des avions particulièrement bruyants : ils émettraient trois dB de plus que les avions actuels, les FA-18. La Norvège, qui possède 21 de ces avions F-35, a ainsi investi des centaines de millions de francs afin de financer des mesures d'isolation phonique dans les bâtiments ou leur rachat par l'armée.

L'aéroport de Sion est une base de dégagement pour l'armée suisse. S'il est rarement utilisé aujourd'hui pour l'atterrissage et le décollage de FA-18, il y a néanmoins régulièrement des "touch and go" (l'avion touche la piste et repart directement) ou de "go-around" (l'avion approche mais ne touche pas la piste). Avec les F-35 ces exercices seront encore plus bruyants. Cette situation préoccupe l'Association des riverains de l'aéroport de Sion (ARAS) qui craint les nuisances sonores supplémentaires dues au nouvel avion.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Des mesures du bruit généré par un F-35 ont-elles été effectuées sur l'aéroport de Sion ? Si oui, quelles sont les valeurs des émissions sonores du F35 (au décollage, à l'atterrissage et en roulement sur piste) ? Quelles sont les valeurs avec et sans post-combustion ? La post-combustion sera-t-elle la règle vu la topographie entourant l'aéroport de Sion ?
2. Quelle sera la répercussion de l'achat des F-35 sur le cadastre du bruit de l'aéroport de Sion ? Des expropriations ou des modifications d'isolation dans les habitations sont-elles prévues et cas échéant qui les financera ? De manière générale quelles sont les mesures que la Confédération entend prendre pour respecter la tranquillité de la population du Valais central (plus de 60 000 personnes actuellement) et limiter les nuisances sonores du F-35 ?
3. L'espace aérien valaisan est utilisé comme terrain d'exercice par les Forces aériennes tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, dans une bande verticale de 3500m à 7000m d'altitude, provoquant des nuisances sonores importantes. Pourrait-on décaler cette bande entre 5000m et 11 000m d'altitude afin de réduire ces nuisances ?
4. La formation des pilotes sur F-35 pourra-t-elle se faire sans utilisation de l'aéroport de Sion ? Dans la négative, sait-on le nombre de mouvements sur l'aéroport de Sion qui seraient liés à la formation des pilotes au F-35 ?

Informations complémentaires

Conseil prioritaire

Conseil national

Cosignataires (4)

Amoos Emmanuel, Fivaz Fabien, Pasquier-Eichenberger Isabelle, Schlatter Marionna

